

AMNESTY INTERNATIONAL

Déclaration publique

Index AI : AFR 46/015/2007 (Public)

Bulletin n° : 092

ÉFAI

9 mai 2007

Zimbabwe. La répression des opposants politiques continue, avec de nouvelles violences policières

Amnesty International a exprimé son inquiétude, ce 9 mai, devant les récentes violences policières à l'encontre d'avocats. Notre organisation demande aux ministres d'enquêter immédiatement sur les fautes présumées commises par des policiers de la section maintien de l'ordre de la division des enquêtes criminelles (CID) dans l'exercice de leurs fonctions, au poste de police de Harare.

Cet appel fait suite à un événement survenu ce 8 mai, au cours duquel des policiers ont violemment arrêté une manifestation de la société juridique du Zimbabwe, organisée pour protester contre l'arrestation illégale et les mauvais traitements infligés aux avocats Alec Muchadehama et Andrew Makoni.

Un avocat, Mordecai Mahlangu, aurait été blessé lors de cet épisode. Des policiers ont également forcé d'autres avocats – dont Beatrice Mtetwa, présidente de la société juridique – à monter dans un camion de police, qui s'est dirigé vers la banlieue d'Eastlea. Les policiers ont alors agressé les avocats avant de les laisser partir.

Selon Amnesty International, les actions des policiers ont créé le trouble, révélant le harcèlement et l'intimidation systématiques d'avocats représentant des militants des partis d'opposition. Des policiers de la section du maintien de l'ordre de la CID semblent opérer au dessus des lois, passant des détenus à tabac, refusant d'exécuter des décisions de justice, et refusant aux militants détenus l'accès à leurs avocats, à de la nourriture ou à des soins médicaux.

Alec Muchadehama et Andrew Makoni ont été arrêtés par la police devant la Haute Cour du Zimbabwe le 4 mai 2007, après avoir remis des documents au nom d'Amos Musekiwa, un militant détenu du Mouvement pour le changement démocratique (MDC), le principal parti politique d'opposition. Alec Muchadehama et Andrew Makoni ont été emmenés à la section de maintien de l'ordre du poste de police central de Harare.

Plus tard dans la soirée, un juge de la Haute Cour a ordonné à la police de donner aux détenus accès à des avocats et aux membres de leurs familles, ainsi qu'à de la nourriture et à des soins médicaux. Des policiers auraient refusé d'obéir à cet ordre. Le 5 mai, la Haute Cour a pris une nouvelle décision de justice déclarant que l'arrestation de ces deux hommes était illégale, et ordonnant leur libération. Là encore, les policiers n'ont pas obéi, et auraient menacé d'agresser les avocats représentant Alec Muchadehama et Andrew Makoni, lorsqu'ils ont essayé de faire exécuter la décision judiciaire. Les avocats détenus ont été libérés sous caution seulement le 7 mai, après avoir été inculpés d'« *obstruction au cours de la justice* ».

Le 6 mai, des policiers ont fouillé les bureaux des avocats, et auraient saisi des documents protégés par le statut de confidentialité client-avocat. Des avocats de Zimbabwe Lawyers for Human Rights (Avocats du Zimbabwe pour les droits humains) – Otto Saki et Lawrence Chibwe – ont été bousculés par un policier haut gradé lorsqu'ils ont essayé d'empêcher la saisie illégale de ces documents.